



DEMANDE DE PREMIER OU SECOND LIVRET DE FAMILLE POUR PÈRE OU MÈRE NATURELS OU ADOPTIFS

Articles 614,615 et 635 et suivants de l'Instruction générale relative à l'État-civil.
Décret N°74-449 du 15 Mai 1974 modifié.

Identité du ou des demandeurs

Je (nous) soussigné(e)(s) (1)

Domicilié(e) (s) à

N° téléphone :

Nature du livret

Sollicite la délivrance d'un Premier ou Second livret de famille (2) :

- (3) de mère naturelle ou adoptive
 de père naturel ou adoptif
 commun des père et mère naturels (4)

Motif de la demande (pour les seconds livrets)

Pour le motif suivant :

- (3) perte, vol ou destruction du premier livret (art.634-1 de l'IGREC)
 changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret, sous réserve de la restitution du premier livret
 en cas de changement de prénom prononcé à la suite d'une décision de changement de la mention du sexe à l'état civil ayant entraîné la modification de l'acte de mariage ainsi que des actes de naissance des enfants, sous réserve de la restitution du premier livret
 lorsque l'un des titulaires en est dépourvu, notamment en cas de divorce ou de séparation des titulaires justifiée par la production d'une décision judiciaire, d'une convention judiciairement homologuée ou d'un acte de divorce par consentement mutuel sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire mais aussi toutes les fois que le demandeur invoque un intérêt à disposer d'un livret de famille : mésentente entre les époux, séparation de fait etc...

Je motive ma demande par les considérations suivantes (5) :

Conditions de délivrance (pour les seconds livrets)

Je sollicite (3) :

- l'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.
 la reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'I.G. de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

A, le

Signature

(1) Nom en lettres capitales et prénoms

(2) Rayer « Premier » ou « Second » selon le cas

(3) Cocher la case correspondante

(4) Dans ce cas la demande doit être introduite conjointement par le père et la mère (Art. 615 et 636-2(2) de l'IGREC)

(5) Préciser les motifs de la demande

QUESTIONNAIRE A REMPLIR A L'APPUI DE LA DEMANDE DU LIVRET DE FAMILLE DÉSIGNÉ AU RECTO

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées.
La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret ainsi que la présente note.

PÈRE

Nom (1)

Prénoms

MÈRE

Nom (1)

Prénoms

Date de mariage : Lieu du mariage :

(2)

(3)

(2)

(3)

ENFANTS

(1) Nom (1)

Prénoms

Né(e) le

à

2)

(2) Nom (1).....

Prénoms

Né(e) le

à

2)

(3) Nom (1)

Prénoms

Né(e) le

à

2)

(4) Nom (1).....

Prénoms

Né(e) le

à

2)

(5) Nom (1)

Prénoms

Né(e) le

à

2)

(6) Nom (1).....

Prénoms

Né(e) le

à

2)

NOTA : le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de naissance du père, de la mère et de l'(des) enfant(s) et éventuellement leurs actes de décès, ainsi que la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des parents qui sont passibles de poursuites pénales.

- 1) Nom en lettres capitales
- 2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu du décès
- 3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps